

Programme Territorial pour la Maîtrise de l'Energie (PTME)

RÉGION MARTINIQUE

Présentation du dispositif

Le Programme Territorial pour la Maîtrise de l'Energie (PTME) est un programme d'accompagnement, technique et financier, des projets en faveur de la Transition Energétique en Martinique.

Dans la continuité de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Martinique, l'Etat, la Collectivité Territoriale de Martinique, l'ADEME, le Syndicat Mixte d'Electricité de Martinique (SMEM) et EDF ont lancé, en 2016, ce programme territorial. L'Agence Française de Développement (AFD) y siège en statut d'invité depuis 2020.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Afin d'atteindre les objectifs fixés, le PTME finance des actions en faveur de nombreux acteurs socio-économiques :

- entreprises,
- collectivités,
- associations,
- grand public.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le PTME intervient sur trois axes principaux :

- maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique,
- énergies renouvelables,
- projets territoriaux et développement durable.

— Dépenses concernées

Le PTME accompagne les actions et les projets suivants :

- études de faisabilité, diagnostics, etc,
- investissements (travaux, équipements),
- formation, communication, animation,
- innovation et recherche.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La région intervient grâce à une subvention dont le montant varie en fonction du projet entrepris.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour plus d'informations il faut contacter le Service Energie Climat – Direction de l'Environnement et de l'Energie : service.energie@collectivitedemartinique.mq ou l'Ademe Martinique.

Organisme

RÉGION MARTINIQUE

- Rue Gaston Deffere
Cluny CS 30137
97201 FORT-DE-FRANCE
Téléphone : 05 96 59 63 00
Télécopie : 05 96 72 68 10
E-mail : courrier@collectivitedemartinique.mq
Web : www.collectivitedemartinique.mq